



## **RYTHMES SCOLAIRES LA FCPE-PARIS COMMUNIQUE**

A l'issue de la seconde réunion du "groupe de suivi" ce jour vendredi 8 février au Rectorat, la FCPE-Paris :

- Se félicite de la volonté d'aboutir dans une discussion constructive, de la poursuite du débat prévue dans les conseils d'école et de la prise en compte des observations et des amendements aux propositions formulées le 4 février. La FCPE-Paris, ayant pris acte de la non adhésion à ses propositions initiales, dites "utopiques", a soumis ce matin de sérieux amendements à la proposition B, dont les principales composantes ont été retenues. Elle regrette néanmoins que ce débat n'ait pu avoir lieu plus tôt, cette perte de temps conduisant maintenant à prendre des décisions dans des délais très très serrés.
- Prend acte avec satisfaction des engagements de la Ville de Paris :
  1. Dès la rentrée 2002, taux d'encadrement de 1 animateur pour 15 enfants en maternelle. Evolution progressive de cet encadrement en élémentaire.
  2. Dès la rentrée 2002, deux animateurs "référents" par école, première étape vers la colonne vertébrale de trois animateurs permanents que nous demandons.
  3. Abondement budgétaire à hauteur de 10 à 13 millions d'euros, selon la proposition qui sera retenue, pour accompagner la mise en place du nouvel aménagement.
  4. Gratuité des activités périscolaires dans la limite de l'équivalent de deux demi-journées dans un premier temps (plus le midi).
  5. Activités péri et extra scolaires culturelles et sportives de qualité pour les demi-journées libérées.
- Considère positivement la définition du "cahier des charges" qui s'est dégagé à l'issue de la réunion, qui intègre nos revendications fondamentales : différé du début des cours (à 8 h 45 pour commencer, car accueil périscolaire non possible immédiatement), réduction du temps scolaire journalier à 5 h 30 au maximum avec maintien du volume d'heures annuelles (récupération, selon les formules, sur les vacances d'été), plage de midi de 2 heures au minimum, fin des cours aux alentours de 16 h 30. Et apprécie d'avoir été entendue sur les temps de rencontre/concertation parents-enseignants, avec 18 heures annuelles dégagées à cet effet (6 samedis, soit 2 samedis par trimestre).

La FCPE-Paris regrette néanmoins que :

- son souhait d'un accueil périscolaire le matin repoussant à 9 heures le début des cours n'ait pu être retenu dans cette première étape ;
- sa proposition d'alternance de journée pleine/demi-journée, compensant partiellement au niveau des rythmes la perte du samedi, n'ait pas été retenue non plus, pour le court terme en tous cas.

La FCPE-Paris apprécie positivement l'annonce de la mise en place effective d'un observatoire, par l'Académie et la Ville, comprenant des scientifiques reconnus.

La FCPE-Paris a pris ses responsabilités et continuera de les prendre, en recherchant activement un compromis constructif, qui soit en premier lieu bénéfique aux enfants, tout en prenant en compte les contraintes sociales, d'une part, et les intérêts des adultes (enseignants, animateurs, parents), d'autre part. C'est le sens de sa proposition combinant la réduction journalière du temps scolaire, un temps éducatif le midi de 2 heures et de qualité, une semaine équilibrée basée sur l'alternance de journées

pleines et de demi-journées, combinant le temps scolaire et les activités périscolaires de qualité, le respect du 7/2 et la réduction des grandes vacances pour maintenir la durée annuelle de cours. Il appartient maintenant aux autorités politiques d'assumer les leurs, pour être à la hauteur de leurs ambitions pour l'école publique à Paris.

Le débat doit à présent "descendre" dans les écoles afin que les parents et les personnels puissent s'en approprier et que les membres des conseils d'école choisissent en toute connaissance parmi les trois propositions qui leur seront soumises le samedi 9 mars.

L'Académie et la Ville de Paris se sont engagées, chacune dans leur domaine, à fournir des informations complémentaires sur l'état du périscolaire dans les écoles et les mesures d'accompagnement du nouvel aménagement pour chacun des scénarios afin d'éclairer le choix des représentants élus dans les conseils d'école.

La FCPE-Paris a, par ailleurs, bien noté, et saura le rappeler, qu'il ne s'agit que d'une première étape et espère que les étapes suivantes seront dûment planifiées et budgétées dans les meilleurs délais.

**Paris, le 8 février 2002**